

ITINÉRAIRES POUR DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE À VÉLO

- 7 ITINÉRAIRES vous permettent de découvrir le patrimoine local en empruntant des sections de voies vertes, des routes communales et des routes à faible circulation :
- 1 CHEMIN DES GALIBOTS / 35 km
 - 2 BALADES EN PAYS DE MARCHIENNES / 8,5 km - 16 km (ballassage en cours)
 - 3 TOUR DU TERRIL DES ARGALES / 6 km
 - 4 AU FIL DE LA SCARPE / 14,5 km 4b AU FIL DE LA SCARPE* / 17,5 km
 - 5 CHEMIN DU BELVÈDÈRE* / 28 km
 - 6 LA CROISÉE DES CHEMINS* / 20 km
 - 7 CHEMIN DES EAUX* / 20 km
- VOIE VERTE**
Voie en site propre aménagée et réservée au déplacement des véhicules non motorisés, des piétons et le cas échéant des cavaliers :
- VOIE VERTE PLAINE DE LA SCARPE [Fenain-Orchies] 11 km
 - CAVALIER D'AZINCOURT [Monchecourt-Escaudain] 8 km
 - CHEMIN DE HALAGE DE LA SCARPE [Douai-Marchiennes-Mortagne du Nord] 37 km
 - VOIE VERTE DU SUCRE [Thumeries-Roost-Warendin] 6,5 km
 - VOIE VERTE DE LA PÉVÈLE [Pont-à-Marcq-Thumeries] 16 km

<ul style="list-style-type: none"> Office de Tourisme Curiosité Site naturel Point de vue Site de la mémoire Point de départ Départ des applications « Walk and Play » Point Location Vélo Chevallement Prudence (piéd à terre obligatoire) Réseau ferré et gare TER 	<ul style="list-style-type: none"> Périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco Tâche urbaine Forêt/Bois Hydrographie Terril
--	---

Informations utiles, problèmes sur les circuits :
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
Tél. 03 27 71 37 60
www.cc-coeurdostrevent.fr

*Communauté d'Agglomération du Douaisis
Tél. 03 27 99 89 89
www.douaisis-agglo.com

walk and play

Vivez une expérience originale grâce à « Walk and Play » et découvrez le Cœur d'Ostrevent grâce à 2 jeux de piste interactifs. L'application « Walk and Play » se télécharge gratuitement et vous permet grâce à votre téléphone portable ou votre tablette de découvrir de manière ludique en vous baladant le territoire de Cœur d'Ostrevent. Durant votre promenade, récoltez des indices, constituez votre album photo, complétez au fil du jeu votre carnet de route et résolvez une énigme.

MAGIE NOIRE EN PAYS DE MARCHIENNES
Plongez dans l'histoire de cette cité monastique et son univers de la sorcellerie et des curbitocées, à la lisière de la forêt domaniale de Marchiennes et sur les bords de la Scarpe.
Durée : 1h30 - 4,5 km de balade et de jeu.
Départ : Place Charles de Gaulle à Marchiennes.

A LA RECHERCHE DU MINEUR PERDU
Promenez-vous dans les anciennes cités de Montigny-en-Ostrevent et de Pecquencourt, revivrez l'époque de l'exploitation minière menée par la Cie des Mines d'Aniche.
Durée : 2h - 5 km de balade et de jeu.
Départ : Place du Sana à Montigny (près du Château Lambrecht).

Téléchargez les applications sur Play store® ou Apple Store®, en tapant « magie noire » ou « mineur perdu ».

Les pré-requis d'utilisation sont les suivants :
• Pour Android : version > 3.4.0
• Pour Apple : iOS 6 ou iOS 7, iPhones 3G et supérieurs, tous Ipad.

0 1 2 Km

CARTOGRAPHIE mission bassinminier
NORD - PAS DE CALAIS

Sources :
Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais,
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent,
Communauté d'Agglomération du Douaisis
Août 2015

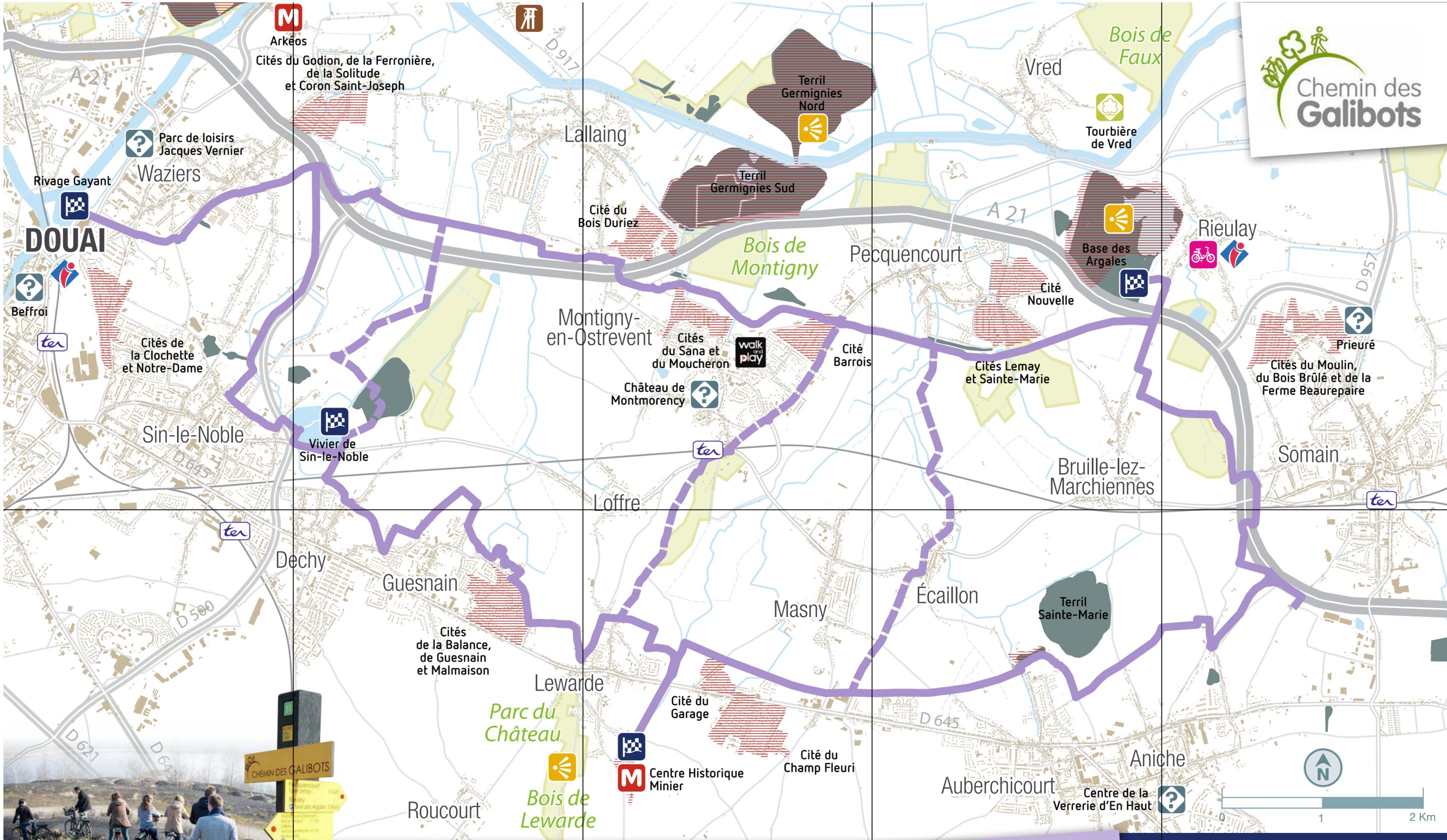
BASSIN MINIER à vélo

BASSIN MINIER À VÉLO est une marque déposée par le Cœur d'Ostrevent visant à mettre en valeur la qualité et le maillage important des itinéraires à vélo situés sur notre territoire. Il s'agit aussi d'une offre de locations de vélos, VTC et Vélos à Assistance Électrique haut de gamme proposée au départ de l'Office de Tourisme de Rieulay. Des guides vous proposent des circuits commentés à Vélos à Assistance Électrique permettant de découvrir le patrimoine minier et les richesses environnementales de manière originale.

INFOS ET RÉSERVATIONS :
Office de Tourisme de Rieulay
Tél. 03 27 86 03 64 - www.bassinminieravelo.fr

Cartographies : Mission Bassin Minier • Photos : Cœur d'Ostrevent
Conception graphique : Stéphane Descamps • Impression : Artésienne - Avril 2016

Douai&Co



1 LE CHEMIN DES GALIBOTS

Le Chemin des Galibots est une boucle de randonnée de 35 kilomètres qui offre un regard pluriel sur les richesses des paysages naturels et du patrimoine minier du Douais et de l'Ostrevent. Il emprunte en grande partie « les cavaliers », anciennes voies ferrées de la compagnie des mines d'Aniche, qui reliaient l'ensemble des carreaux de fosses et terrils.

BALISAGE DE LA BOUCLE

LES PANNEAUX DIRECTIONNELS : vous trouverez pour vous guider une signalétique de couleur jaune sur le chemin des Galibots. Les flèches jaunes directionnelles mentionnent les distances vous séparant de points d'intérêts (centres-villes, cœurs de nature), et pour celles ayant un rond orangé la direction à suivre pour rester sur l'itinéraire principal de la boucle.

LES MARQUAGES AU SOL : le Chemin des Galibots emprunte en majorité un site propre (c'est à dire un chemin réservé aux modes doux). Néanmoins, afin d'assurer la continuité de la boucle, il emprunte parfois des sections de voirie en macadam. Pour vous guider, suivez ce marquage au sol blanc sur

un fond vert. Il s'agit de la signalétique à suivre en priorité pour rester sur les parcours du Chemin des Galibots.

LES BORNES DE JALONNEMENT : implantées le long du Chemin des Galibots, ces bornes vous indiquent votre position en longitude et latitude. Une information utile à communiquer aux secours en cas de besoin.

Vous trouverez également des **PANNEAUX DE RABATTEMENT** vers le Chemin des Galibots ou vers une de ses variantes.

USAGES

Des arrêtés municipaux interdisent, sur le Chemin des Galibots, la circulation des véhicules à moteur (4x4, quads, motocross, pocket bike, scooters). Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant s'élever jusqu'à 1 500 € et à une immobilisation administrative ou judiciaire du véhicule.

Ponctuellement, la boucle emprunte des chemins privés dont l'usage premier est la desserte des terrains agricoles. Ceux-ci appartiennent à des associations foncières de remembrement (AFR) avec lesquelles des conventions ont été signées pour permettre le passage des randonneurs. Néanmoins, la circulation des engins agricoles reste prioritaire. Merci de respecter les règles de sécurité et de courtoisie qui s'imposent.

LES BONNES PRATIQUES À VÉLO

Le Chemin des Galibots est également fréquenté par les piétons. Il faut donc être très vigilant. Par ailleurs, le vélo est un véhicule au même titre qu'une voiture. Son utilisation requiert de connaître les principes fondamentaux du code de la route. Respectez les « STOP » et « CÉDEZ LE PASSAGE » et mettez le pied à terre à chaque intersection avec une route départementale ou communale.

- Ne cueillez pas les fleurs.** Elles sont belles. Certaines sont rares et ont besoin de leurs graines pour se reproduire et fleurir l'année prochaine.
- Ne dégradez pas ce lieu.** Emportez vos déchets ou jetez-les dans les corbeilles prévues à cet effet. Pensez aux prochains visiteurs. Ce peut-être vous...
- Attention aux incendies.** Feux de camps et barbecue interdits. Ecrasez vos cigarettes et pensez à mettre vos mégots dans les corbeilles.
- Nos amis les chiens sont les bienvenus s'ils sont tenus en laisse.**
- Véhicules motorisés interdits.** Ce sentier est exclusivement réservé aux modes de déplacements doux : vélos, piétons. Interdit aux cavaliers.
- Le camping sauvage est interdit.**